



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 69566

Texte de la question

M. Vincent Rolland * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le budget qui lui est alloué. Selon une récente dépêche de l'AEF (Agence éducation emploi formation) du 16 juin dernier, une partie du budget de ce ministère serait gelée. C'est visiblement un montant de 10 à 15 millions d'euros de crédits qui seraient attendus en vue de soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire, ce qui laisserait augurer des baisses de subventions de 50 à 100 % pour certaines associations. Une telle situation serait catastrophique pour de nombreuses associations, pour leur fonctionnement mais également pour les emplois de ce secteur. Aussi, il souhaite connaître les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement pour ne pas mettre en péril ce monde associatif et l'important travail qu'il mène.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69566

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6778

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8045